



## APPEL COMMUN DU SNES ET DE L'APSMS SUR LA REFORME DU LYCEE EN CLASSE DE SECONDE A LA RENTREE 2010

Le SNES et l'APSMS (Association des Professeurs de Sciences Médico-Sociales) ont décidé de s'associer pour dénoncer les propositions ministérielles sur la réforme du lycée, en particulier sur le projet d'enseignement d'exploration Santé et Social en classe de seconde et la voie technologique en général.

### Le SNES et l'APSMS appellent leurs adhérents à se mobiliser pour dénoncer :

- **le volume horaire et le contenu dévolus à la rentrée 2010 à l'enseignement d'exploration « Santé / Social »** partagé par deux enseignants (pour chacun : quarante cinq minutes hebdomadaires au lieu des trois heures actuelles dédoublées). Si nous considérons que la diminution de l'horaire à 1h30 était déjà inacceptable, sa réduction à 45 minutes pour les Sciences et Techniques Médico-sociales et la Biologie Physiopathologie humaines est une provocation pour l'ensemble des professeurs de ces deux disciplines. Ce partage est manifestement insuffisant pour permettre la présentation d'un champ disciplinaire spécifique en termes de connaissances et de méthodes associées, d'orientations possibles (études et professions qui s'y rattachent). Cette **dénaturation est une vraie négation de notre spécialité et un mépris des élèves qui l'auront choisie**. Alors que d'autres disciplines ont gardé des volumes cohérents, notre enseignement **apparaît bien sacrifié**, comme d'ailleurs la plupart des enseignements technologiques.

L'argument de la création de cet enseignement exploratoire sur l'ensemble des lycées est avancé comme ouvrant des perspectives pour notre discipline. Certes, mais cette hypothèse est-elle envisageable dans le cadre des suppressions de postes et ne serait-elle pas la porte ouverte à la mobilité des collègues et une aggravation sans précédent des conditions de travail ? D'autre part, quels professeurs interviendront avec les professeurs de STMS quand il n'existe pas de professeurs de Biologie humaine dans certains lycées, en l'absence de séries STL ? Les professeurs de SVT ont-ils vocation à les remplacer ? Et enfin, l'exigence d'afficher une dimension biologique à chaque thème d'étude dénature la formation disciplinaire et pénalise les élèves qui souhaiteraient s'orienter vers des études sociales et éducatives. Les politiques sociales ne sont-elles pas une partie intégrante de la discipline au même titre que la Santé Publique ?

- **les modalités de cet enseignement**, laissées à l'initiative de chaque établissement, notamment pour la mise en place de groupes restreints (rappelons que la spécificité technologique réside dans une démarche inductive qui nécessite des travaux dirigés et/ou pratiques en effectifs réduits). On bafoue ainsi le caractère national des formations en créant de fortes inégalités entre lycées. Ce sont les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants qui en pâtiront.
- **les suites données dans le cycle terminal** : une réduction des heures d'enseignement n'est-elle pas à craindre si la preuve est faite que l'on peut accepter un enseignement commun en classe de seconde ? **Nous n'accepterons pas qu'en ce qui concerne le cycle Terminal, les enseignements technologiques soient réduits alors que la rénovation de la série a eu lieu en 2007.**

Les directives ministérielles pour la rentrée 2010 concernant les options STMS et Biologie Physiopathologie

humaines en seconde constituent un affront sans précédent pour les collègues des deux disciplines pivots de la série ST2S (coefficients 7+7+7) mais aussi pour la plupart des élèves de la série ST2S qui n'auront plus les moyens en temps et en enseignement pour s'approprier des savoirs complexes et s'engager positivement dans la voie de la réussite scolaire et universitaire dans le secteur de la santé et du social.

Les professeurs de STMS, grâce à leur spécificité dans la voie technologique, ont pris toute leur place pour continuer à amener des jeunes de milieu social modeste, essentiellement des filles (dont un nombre conséquent sont issues de l'immigration) à un niveau de qualification Bac +2 (voire supérieur), répondant ainsi aux objectifs nationaux affirmés par nos gouvernants et aux besoins exprimés par les professionnels de la santé et du social. La série ST2S doit donc continuer d'afficher sa spécificité de filière à part entière et, par conséquent, elle doit être proposée aux élèves en tant que telle et non démantelée.

Depuis des décennies, la série F8 puis SMS et aujourd'hui ST2S et ses professeurs ont connu une remise en cause systématique de la part du Ministère de l'Éducation Nationale. Il a fallu une mobilisation permanente des personnels et de leurs représentants pour la maintenir comme une voie de référence. Il a fallu de nombreuses années pour que les possibilités de poursuite d'études soient enrichies par un nouveau BTS. Mais les professeurs de STMS attendent toujours la reconnaissance de leur spécificité et de la culture médico-sociale par la création d'une agrégation (leurs collègues de l'Hôtellerie et de documentation aussi d'ailleurs). Cette discrimination est d'autant plus intolérable au regard des cursus universitaires, des qualifications professionnelles des enseignants de cette discipline, du développement des formations post baccalauréat dans le secteur sanitaire et social au niveau 3 et + et du nombre toujours croissant de certifiés STMS y enseignant.

**Après l'absence d'agrégation disciplinaire pour les enseignants, de Classe Préparatoire ou de dispositif qui permette aux élèves de préparer les concours de la santé et du social, les professeurs de STMS ne sauraient accepter une nouvelle atteinte, celle qui consisterait à dénaturer leur discipline.**

**L'APSMS et le SNES appellent les personnels, les élèves de la série ST2S et leurs parents (mais ce n'est pas exclusif) à se mobiliser contre cette réforme et à signer la pétition ci-dessous :**

### **Avec l'APSMS et le SNES, nous demandons**

- **que la série ST2S et les disciplines (STMS et Biologie et physiopathologie humaines) soient rétablies dans le droit commun, l'enseignement d'exploration devant en tout état de cause revenir à un horaire acceptable et utile pour les élèves, à savoir : 3 heures par demi-groupe et par discipline,**
- **que les enseignements technologiques du cycle terminal (contenus et horaires) soient maintenus tels que la rénovation les avaient définis en 2007.**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Etablissement ou adresse</i>	<i>Signature</i>